

Envoyé en prefecture le 05/04/2016

Reçu en prefecture le 05/04/2016

2016-487

Affiché le **5.20**ID 081-288100019-20160331-2016_462SL-AI

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en qualité de sapeur-pompier volontaire du caporal Philippe CUREL du CIS LACROUZETTE Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 7 mars 2016,

VU l'avis favorable du comité de centre de LACROUZETTE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE:

Article 1er: Le caporal Philippe CUREL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de LACROUZETTE, est nommé au grade de sergent à compter du 1er avril 2016.

Article 2: M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

3 1 MARS 2016

Le président du conseil d'administration

dų SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.